

Date de convocation : 09/01/2019

Date d'affichage : 09/01/2019

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 11

Conseillers votants : 11

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze janvier à vingt heures quinze, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre LIVIC, maire.

Présents : MM. Pierre LIVIC, Jean-Claude BLIN, Dominique ABEGG, Jean-Philippe DEVAUX, Jean-Pierre LEFEBVRE, Geneviève GUESDON, Gérard SAVONITTO, Elisabeth GASNIER, Philippe POUPARD, Marcel FLEURY, Karine CABRIMOL

Pouvoirs :

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Geneviève GUESDON

Le compte rendu de la dernière séance a été lu et adopté.

ORDRE DU JOUR

- **REPAS DES AINES,**
- **RECTIFICATION RIFSEEP A LA DEMANDE DE LA PREFECTURE,**
- **TARIFS VAISSELLE CASSEE SALLE DES FETES,**
- **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019,**
- **QUESTIONS DIVERSES**

REPAS DES AINES

En présence des membres de la Commission d'action sociale de Soulangy, Mesdames Odile Letellier, Martine Lefèbvre, Marie-Line Poupard, Elisabeth Gasnier, Geneviève Guesdon, Karine Cabrimol.

La commission d'Action Sociale et les Conseillers municipaux ont choisi le menu et organisé le rôle de chacun pour le repas des Aînés prévu le dimanche 3 février à partir de 12h15.

Rendez-vous est fixé le 2 février à partir de 16h pour préparer la salle.

RECTIFICATION RIFSEEP A LA DEMANDE DE LA PREFECTURE

Délibération N°2019-01

Portant rectification de la délibération n°2018-37 du 19 novembre 2018.

Suite à l'appel de la Préfecture du 18 décembre 2018, précisant les conditions d'application du Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, il convient de rectifier la périodicité de versement de la part IFSE du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions et expertises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Rectifie la périodicité du versement de l'IFSE : L'IFSE est versé mensuellement.

TARIFS VAISSELLE CASSEE SALLE DES FETES

Délibération N°2019-02

Suite à l'achat de vaisselle et matériels destinés à être mis à disposition lors de la location de la salle des fêtes de la commune, il convient de fixer les tarifs à facturer en cas de casse ou de perte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de fixer les tarifs du matériel mis à disposition lors de la location de la salle des fêtes.

Voir tableau joint à la présente délibération.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Délibération N°2019-03

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Retient les orientations budgétaires suivantes pour le budget 2018 :

Section investissement

- Rénovation de la Maison du Hamel,
- Routes de St Loup.

Section fonctionnement :

- Entretien des espaces verts.

INFORMATIONS DIVERSES

La séance est levée à 21h30.

Vu Le Maire, Pierre LIVIC
